



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41

Courriel : 94@cfdt3c.org

Web : www.cfdtsf3c.org

Villejuif Cdis

La CFDT signera l'accord de cycle Mais exige des améliorations

Certes, plusieurs exigences auront été satisfaites durant les négociations successives que nous avons imposées mais l'organisation facteur d'avenir avec la mécanisation TG4 du trafic ECO, mise en place en septembre va entraîner la suppression de 3 quartiers et créer la sécabilité du lundi et du mardi. Ces contraintes vont forcément peser sur les conditions de travail et la santé des facteurs. La mise en œuvre est prévue le 16 septembre.

Pourquoi un accord ?

L'accord de cycle va permettre de déroger au code du travail et d'instaurer dans une organisation sur 12 semaines, 5 jours de repos de cycle dont 1 samedi pour tous les agents titulaires, les facteurs d'équipe et les rouleurs. L'organisation sous accord permet aussi d'obtenir une DHMO à 37H30 au lieu de 36H30.

Pour autant, la CFDT maintient son exigence d'aller plus loin y compris lors de la commission de suivi de l'accord afin d'obtenir une organisation à 38H10 sans suppression supplémentaire de quartier (1 jour de repos en plus par cycle par exemple le mercredi) pour tous les facteurs y compris les facteurs qualité et les rouleurs.

La CFDT exige la même organisation des repos de cycle pour les facteurs qualité y compris avec le samedi de repos.

La CFDT a enfin obtenu un accord sur 18 mois ; ce qui va permettre de reporter de 6 mois supplémentaire la prochaine réorganisation.

Les Promotions :

3 facteurs qualité en 2.2, 5 facteurs d'équipe en 2.1 et 9 facteurs référents en 1.3 sont déjà prévus. La CFDT a fait de nouvelles propositions avec la création d'un facteur qualité en 2.3 permettant la continuité de classifications dans l'établissement.

La CFDT souhaite en lien avec les nouveaux métiers en PPDC, toutes les voitures (4 mixtes et 8 d'après-midi) ainsi que 50 % minimum des facteurs en 1.3, les GCC et facteur de secteur d'après-midi en 2.2.

La CFDT s'étonne des différentes communications contraires sur les lauréats 2.1 et 2.2. Des agents prévus facteur d'équipe sont maintenant écartés. L'amertume générée pour les agents évincés entraînera forcément une dégradation des relations.

L'organisation quotidienne :

Des précisions qui doivent être apportées :

- Le samedi, ce sont les facteurs qualité qui remplacent le facteur en repos de cycle de son équipe. Le facteur d'équipe reste sur son quartier du mercredi au samedi. La CFDT a refusé la proposition de la Direction qui pouvait faciliter la mise en œuvre de la sécabilité le samedi. Pour la CFDT, toute tentative d'imposer l'organisation jour faible sur un jour fort sera

combattue. La Direction doit maintenir les propositions d'heures supplémentaires aux agents volontaires pour couvrir les éventuels quartiers à découvert sans dégrader l'organisation.

▪ En cas d'absence sur un jour faible (lundi et mardi), le facteur qualité serait sollicité pour couvrir le quartier. La Poste doit prendre en compte qu'il coupe déjà les 2 quartiers sécables. Finalement, la Directrice accepte le principe d'une compensation au cas où le facteur qualité devrait classer et distribuer un quartier à découvert. La CFDT rappelle que le coupage des quartiers sécables reste la priorité des tâches à effectuer afin de ne pas retarder le départ des facteurs.

Compensation :

La CFDT a demandé une compensation pour la façadisation des casiers de tri. Cette opération a déjà été compensée dans d'autres établissements, la Directrice doit y répondre aussi à Villejuif.

Condition de travail :

Un budget spécifique existe pour le déploiement de facteur d'avenir, la CFDT souhaite obtenir pour Villejuif des fonds suffisants permettant d'améliorer notre quotidien. Nous aborderons au CHS CT local et au CTP si besoin, les achats et travaux demandés.

En exemples :

-
- La réfection de la salle de repos (peinture, sol, mobilier)
- L'achat de chariot de décasage
- L'achat de chariot à fond mobile et/ou à seuil de chargement/déchargement plus haut pour les ACD et Collecteurs afin de réduire de manière significative la pénibilité liée à la manipulation des charges.

La prime qualité :

La CFDT a exigé des objectifs clairs et mesurés dans la charte d'engagement permettant d'obtenir pour tous les agents concernés la prime d'équipe de 300 euros voir la sur prime de 450 euros. Nous avons demandé que tous les agents soient concernés par l'attribution de cette prime y compris les rouleurs hors équipe et les voitures.

Tout au long du processus facteur d'avenir, la CFDT entend peser avec vous sur la Direction pour parvenir à la satisfaction de nos revendications ainsi lors de la commission de suivi de l'accord permettre d'améliorer l'organisation et de régler les éventuelles difficultés

**Des questions, des revendications, des souhaits, je contacte les
représentants CFDT**